



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU VENDREDI 24 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre mars, le Comité Syndical de Eau du Morbihan, dûment convoqué, s'est réuni à Vannes, sous la présidence de Monsieur Dominique RIGUIDEL, Président de Eau du Morbihan.

Étaient présents :

Mmes Annie AUDIC - Marie-Claire BONHOMME - Diane HINGRAY - Françoise GUILLERM - Claire MASSON - MM Daniel AUDDO - André BOUDART - Maurice BRAUD - Serge BUCHET - Jacky CHAUVIN - Yannick CHESNAIS - Jean-Luc CHIFFOLEAU - Jean-Claude COUDE - Vincent COWET - Paul COZIC - Michel CRIAUD. - Thierry EVENO - Roland GASTINE - Jean-Paul GAUTIER - Tibault GROLLEMUND - Didier GUILLOTIN - Freddy JAHIER - Hugues JEHANNO - Bruno LE BORGNE - Yannick LE BORGNE - Bernard LE BRETON - Pascal LE JEAN - Loïc LE PEN - Jean-Pierre LE PONNER - Gérard LE ROY - Daniel MANENC - François-Denis MOUHAOU - Maurice POUILLAUDE - Jérôme REGNIER - Dominique RIGUIDEL - Benoît ROLLAND - Stéphane SANCHEZ - Jean-Charles SENTIER - André TEXIER.

Avait donné pouvoir :

Mmes Martine AUFFRET - Annaïck HUCHET - Martine PARE - MM Denis BERTHOLOM - Bruno GOASMAT - Raymond HOUEIX - Denis L'ANGE - Anthony ONNO - David ROBO - Monsieur Yann YHUEL.

Étaient excusés :

Mmes Pascale GILLET - Christine MANHES - MM Patrick BEILLON - Dominique CHAUMORCEL - Alain DE CHABANNES - Jean-Luc EVEN - Yves HUTTER - Ronan LE DELEZIR - René LE MOULLEC - Denis LE RALLE - Joël MARIVAIN - Yves THIEC - Franck VALLEIN.

Assistaient également à la réunion : M Sébastien CHERPI de SAUR – Mmes Juliette MALHERBE et Céline SIMON de STGS – M Sylvain HAMON de Véolia – M Francis TAILLEBEAU de SUEZ – Mme Nadine DE VETTOR du Service de Gestion Comptable de Vannes.

Assistaient également les services de Eau du Morbihan :

Mmes Françoise JÉHANNO – Marie ANDRÉAN – Pascale HUD'HOMME -MM Jérôme BOSSAY – Mikaël LE MOUEL – Jean-Marc MORIO – Arnaud LE GAL.

Secrétaire de séance : M. Bernard LE BRETON.

Les présents formant la majorité des membres en exercice, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Dominique RIGUIDEL informe de la présence de Madame Nadine DE VETTOR, Conseillère des décideurs locaux du service de gestion comptable de Vannes.

GESTION DE L'ASSEMBLÉE

- 1) Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 27 janvier 2023

Aucune remarque n'étant formulée sur le procès-verbal du 27 janvier 2023, le Président le soumet au vote.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide d'adopter le procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2023.

AFFAIRES BUDGÉTAIRES

Benoît ROLLAND invite Nadine DE VETTOR à se présenter.

Nadine DE VETTOR remercie le Président pour l'invitation. Elle précise que dans le cadre du nouveau conseil de proximité de la DGFIP, elle a été nommée au 1^{er} janvier 2023 conseillère aux décideurs locaux notamment pour Eau du Morbihan. Elle exerce une mission de conseil financier, fiscal, budgétaire et comptable auprès des collectivités. Le comptable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vannes est Monsieur Thierry PETIT.

COMPTES DE GESTION

- 2) Compte de Gestion 2022 - Budget Principal Production-Transport

Benoît ROLLAND informe que le compte de gestion 2022 du Budget Principal Production-Transport est conforme au compte administratif.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve le Compte de Gestion 2022 du Budget Principal Production-Transport tel que présenté.

- 3) Compte de Gestion 2022 - Budget Distribution

Benoît ROLLAND informe que le compte de gestion 2022 du Budget Distribution est conforme au compte administratif.

Seuls les délégués ayant transféré la compétence Distribution votent.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve le Compte de Gestion 2022 du Budget Distribution tel que présenté.

- 4) Compte de Gestion 2022 - Budget Copropriété Fétan-Blay

Benoît ROLLAND informe que le compte de gestion 2022 du Budget Copropriété Fétan-Blay est conforme au compte administratif.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve le Compte de Gestion 2022 du Budget Copropriété tel que présenté.

COMPTES ADMINISTRATIFS

- 5) CA 2022 - Budget Principal Production-Transport

Benoît ROLLAND présente dans les grandes lignes le compte administratif 2022 du Budget Principal Production-Transport. Il précise notamment qu'il présente en section d'exploitation un résultat d'exercice majoré par des écritures exceptionnelles liées à des dotations de fins de contrats d'exploitation (environ 1 000 000 €) et des ventes d'eau (+ 300 000 €). Il rappelle l'augmentation du TFEG décidée pour sécuriser le Budget Principal Production-Transport.

Les résultats définitifs se terminent sur un excédent d'exploitation à 8 613 058,43 € et un excédent d'investissement à 591 092,58 €.

Il invite le Président à sortir et soumet le compte administratif 2022 Budget Principal Production-Transport au vote.

Le Comité Syndical après avoir délibéré hors la présence de Monsieur Dominique RIGUIDEL, Président, adopte le Compte Administratif 2022 du Budget Principal Production-Transport tel que présenté.

- 6) CA 2022 - Budget Distribution

Benoît ROLLAND présente succinctement le compte administratif 2022 du Budget Distribution. Il souligne la bonne santé du compte administratif 2022 Distribution avec un nouvel excédent d'exercice en section d'exploitation à 3 900 000 €. Le résultat négatif en investissement est le fruit de la diminution du recours à l'emprunt engagée ces 2 dernières années, pour s'assurer du financement des investissements à venir au PPI. Il précise que les excédents d'exploitation de l'année et les résultats antérieurs reportés seront partiellement affectés à la couverture des besoins de la section d'investissement.

Seuls les délégués ayant transféré la compétence Distribution votent.

Le Comité Syndical après avoir délibéré hors la présence de Monsieur Dominique RIGUIDEL, Président, adopte le Compte Administratif 2022 du Budget Distribution tel que présenté.

- 7) CA 2022 - Budget Copropriété Fétan-Blay

Benoît ROLLAND présente rapidement les résultats du compte administratif du Budget Copropriété.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré hors la présence de Monsieur Dominique RIGUIDEL, Président, adopte le Compte Administratif 2022 du Budget Copropriété Fétan-Blay.

AFFECTATIONS DE RÉSULTATS

- 8) Affectation des résultats - Budget Principal Production-Transport 2022

Benoît ROLLAND précise que les affectations de résultat d'exploitation servent à couvrir un déficit constaté de la section d'investissement incluant les restes-à-réaliser. Il convient de procéder à l'affectation des résultats d'exploitation nécessaire à la couverture des besoins de la section d'investissement au Budget Primitif Production-Transport 2023, au compte 1068 (recette investissement) pour 90 315,68 €.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, approuve la reprise des résultats antérieurs cumulés au Budget Primitif Principal Production-Transport 2023 suivantes :

- compte 1068 (recette investissement) Affectation des résultats : 90 315,68 €,
- compte 002 (recette exploitation) Résultat antérieur exploitation : 8 522 742,75 €,
- comptes 001 (recette investissement) Résultat antérieur investissement : 500 776,90 €.

- 9) Affectation des résultats - Budget Distribution 2022

Benoît ROLLAND précise qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats d'exploitation nécessaire à la couverture des besoins de la section d'investissement au Budget Primitif Distribution 2023 au compte 1068 (recette investissement) pour 3 688 992,52 €.

Seuls les délégués ayant transféré la compétence Distribution votent.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, approuve l'affectation de résultats nécessaire à la couverture des besoins de la section d'investissement et la reprise des résultats antérieurs cumulés au Budget Primitif Distribution 2023 suivantes :

- compte 1068 (recette investissement) Affectation des résultats : 3 688 992,52 €,
- compte 002 (recette exploitation) Résultat antérieur exploitation : 4 023 190,85 €,
- compte 001 (dépense investissement) Résultat antérieur investissement : 4 246 982,86 €.

- 10) Affectation des résultats - Budget Assainissement collectif 2022

Benoît ROLLAND rappelle que la CCBI, compétente en assainissement collectif jusqu'au 31 décembre 2022, a voté le compte administratif assainissement collectif 2022. La CCBI transfère un résultat d'exploitation à hauteur de 469 477,82 €.

Il précise qu'il convient de procéder à l'affectation de résultats nécessaire à la couverture des besoins de la section d'investissement au compte 1068 (recette investissement) pour 130 423,68 €.

Seuls les délégués ayant transféré la compétence Assainissement collectif votent.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, approuve l'affectation de résultats nécessaire à la couverture des besoins de la section d'investissement et la reprise des résultats antérieurs cumulés au Budget Primitif Assainissement Collectif 2023 suivantes :

- Compte 1068 (recette investissement) Affectation des résultats : 130 423,68 €,
- Compte 002 (recette exploitation) Résultat antérieur exploitation : 339 054,14 €,
- Compte 001 (dépense investissement) Résultat antérieur investissement : 130 423,68 €.

- 11) Affectation des résultats - Budget Copropriété Fétan-Blay 2022

Benoît ROLLAND propose de procéder à la reprise des résultats antérieurs cumulés d'exploitation au compte 002 (recette de fonctionnement), résultat antérieur exploitation pour 294,11 €.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré approuve la reprise des résultats antérieurs cumulés au Budget Primitif Copropriété Fétan-Blay 2023 au compte 002 (recette exploitation) Résultat antérieur exploitation : 294,11 €.

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT

- 12) AP-CP 2023 - Budget Principal Production-Transport

Françoise JÉHANNO rappelle le principe des autorisations de programme (AP) et crédits de paiements (CP). Puis elle fait un focus sur les différents projets du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) Production-Transport 2023-2024.

N° AP	Libellé	Situation d'avancée des travaux	Total AP (€)	CP 2023 (€) (Restes à réaliser 2022 + prévisions 2023)
2023-01	Mise à niveau des stations ESO	Travaux sur le patrimoine	330 000	280 000
2023-02	Mise à niveau des réservoirs de tête	Maîtrise d'œuvre relatives aux travaux de remise à niveau complète des réservoirs de Production	570 000	70 000
2022-01	Stockage Hoëdic	Augmentation du stockage. Les travaux sont commencés avec un objectif de terminer les travaux avant le début de la saison estivale pour assurer la sécurisation de l'alimentation en eau potable des abonnés.	600 000	573 780
2022-02	Traitement métabolites de pesticides	Maîtrise d'œuvre en cours pour définir des projets de modifications de filières de traitement sur 3 installations d'eau souterraine vis à vis des métabolites bien que l'ESA-métholachlore ne soit plus défini comme pertinent.	2 500 000	180 000
2022-03	UP Prassay	Maîtrise d'œuvre relative à la diversification de la ressource avec pour objectif la sécurisation locale de l'alimentation en eau potable toute l'année.	1 050 000	580 000
2022-04	UP Tourlaouen	Maîtrise d'œuvre relative à une augmentation de la capacité pour renforcer la sécurisation du nord ouest du département et pallier en cas de difficulté sur l'unité de Bot Coët à Ploerdu.	650 000	80 000
2021-02	UP Lac au duc	Station toujours à l'arrêt suite aux aléas. Les travaux d'étanchéité sur des ouvrages continuent. Mise place d'une filière de traitement des boues sur site à suivre.	1 290 000	620 000
2021-01	UP Minez-Du	Les travaux sur le génie civil arrivent à leur terme et ceux sur les équipements vont prochainement commencer.	1 690 000	1 232 602
2020-01	Feeder Baud-Brech	Projet de feeder initié pour répartir différemment la ressource et les capacités de Production disponibles. Le dossier d'étude d'impact est en cours de finition. Il devrait être déposé en fin d'année, s'en suivra l'enquête publique. Une réunion de présentation du projet aux services de l'état est programmée.	13 630 000	120 914
2020-02	Barrage Lac Au Duc	En cours de finalisation.	2 250 000	482 879
2017-01	UP Tréauray 2	L'AP UP Tréauray 2 (Ar C'Hastell) en cours de finalisation.	15 800 000	174 947
2016-03	UP Toultreincq	Phase de préparation à la diversification de la ressource avec des travaux qui devraient débiter fin mai ou juin. Le projet a pris du retard au regard du changement de réglementation et des versatilités depuis 2016 dans les demandes de constitution du dossier réglementaire.	7 590 000	2 000 000

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- clôture l'AP n° 2016-01 relative aux travaux de mises à niveau et adaptations d'ouvrages ;
- crée l'AP n° 2023-01 relative au travaux de mise à niveau des stations ESO et l'AP n° 2023-02 relative aux travaux de mise à niveau des réservoirs de tête ;
- adopte les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) du Budget Principal Production-Transport mis à jour tels que présentés.

- 13) AP-CP 2023 - Budget Distribution

Françoise JÉHANNO présente les enveloppes du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) Distribution. Elle souligne notamment la pérennité des deux enveloppes de travaux complémentaires (pour faire face à la hausse des prix et programme CVM) de 500 000 € chacune.

Seuls les délégués ayant transféré la compétence Distribution votent.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, adopte les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) du Budget Distribution tels que présentés.

- 14) AP-CP 2023 - Budget Assainissement Collectif

Françoise JÉHANNO informe que les AP 2023 du Budget Assainissement Collectif ont été définies au regard des projets identifiés comme étant prioritaires dans le schéma directeur par la CCBI :

- travaux au lieu-dit Potager à Le Palais
- travaux à Kerlilahouen sur Bangor.

Seuls les délégués ayant transféré la compétence Assainissement collectif votent.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, adopte les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) du Budget Assainissement Collectif tels que présentés.

BUDGETS PRIMITIFS

- 15) BP 2023 - Principal Production-Transport

Benoît ROLLAND rappelle les orientations budgétaires du Budget Principal Production-Transport et notamment l'augmentation du TFEG votée pour 2023 afin de conserver un niveau minimum de fonds de roulement et limiter le recours à l'emprunt sur la période à venir, afin de financer un PPI qu'il juge ambitieux. Il précise que le Budget a été élaboré sur la base d'une année normale et non sur l'année 2022 considérée comme exceptionnelle.

Jérôme BOSSAY fait une présentation du Budget Primitif 2023 Principal Production-Transport qui s'équilibre à 33 M€ en exploitation et 18 M€ en investissement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré adopte le Budget Primitif 2023 Principal Production-Transport qui s'équilibre en dépenses et recettes à 33 400 000 € en section d'exploitation et à 18 725 000 € en section d'investissement.

- 16) BP 2023 - Distribution

Benoît ROLLAND rappelle l'évolution tarifaire basée sur une progressivité. Il souligne la difficulté de comparer le budget avec les années précédentes au regard de l'intégration des derniers contrats d'exploitation mettant un terme aux affermages. Il souligne également la baisse de l'encours.

Jérôme BOSSAY fait une présentation du Budget Primitif 2023 Distribution qui s'équilibre à 31,6 M€ en exploitation et 23 M€ en investissement.

Seuls les délégués ayant transféré la compétence Distribution votent.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré adopte le Budget Primitif 2023 Distribution qui s'équilibre en dépenses et recettes à 31 584 000 € en section d'exploitation et à 23 085 000 € en section d'investissement.

- 17) BP 2023 - Assainissement collectif

Benoît ROLLAND précise que le BP 2023 Assainissement collectif a été construit avec les éléments budgétaires et financiers communiqués par la CCBI, incluant des programmes déjà engagés mais également 2 programmes lancés par Eau du Morbihan.

Jérôme BOSSAY souligne que l'exploitation de l'assainissement collectif sur Belle-Île-en-Mer est un affermage. Il fait une présentation du Budget Primitif 2023 Assainissement qui s'équilibre à 1,1 M€ en exploitation et 1.6 M€ en investissement.

Seuls les délégués ayant transféré la compétence Assainissement collectif votent.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré adopte le Budget Primitif 2023 Assainissement Collectif qui s'équilibre en dépenses et recettes à 1 109 000 € en section d'exploitation et à 1 613 000 € en section d'investissement.

- 18) BP 2023 - Copropriété Fétan-Blay

Jérôme BOSSAY fait part d'une réflexion que Eau du Morbihan et Morbihan Énergies pourraient avoir sur proposition du SGC 56 et qui conduirait à la suppression du Budget Copropriété en 2024. Les dépenses de la copropriété seraient comptabilisées directement dans les budgets respectifs de Eau du Morbihan et Morbihan Énergies.

Il fait une présentation du Budget Copropriété Fétan-Blay qui s'équilibre en section de fonctionnement à 237 000 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré adopte le Budget Primitif 2023 Copropriété Fétan-Blay qui s'équilibre en dépenses et recettes à 237 000 € en section d'exploitation.

Benoît ROLLAND remercie les services pour la présentation pédagogique des finances.

Dominique RIGUIDEL se félicite de la stabilité des budgets. Il rappelle que les recettes des budgets sont essentiellement basées sur les ventes d'eau. A ce titre, les tarifs appliqués aux abonnés sont calibrés judicieusement en tenant compte d'une part de la maîtrise des tarifs pour les usagers et d'autre part, du maintien des programmations d'investissements importants. Le TFEG est également adapté au regard des besoins des investissements à venir notamment en prévision de l'adaptation de la filière aux paramètres sanitaires constamment plus contraints.

Il remercie Benoît ROLLAND et les services pour l'excellent travail de présentation réalisé.

COMPÉTENCE TRANSPORT

- 19) Convention de fourniture d'eau par Eau du Morbihan à la base de Défense Vannes - camp de Coëtquidan

Vincent COWET rappelle que la convention de fourniture d'eau par Eau du Morbihan à la base de défense de Vannes-Coëtquidan arrive à échéance. Il est proposé une nouvelle convention, actualisée au regard des points de livraison et des systèmes de comptage, pour une durée 5 ans, renouvelable ensuite chaque année jusqu'à 10 ans.

Françoise JÉHANNO précise que les militaires disposent de leur propre unité de production. La convention ne concerne que quelques milliers de m³ sollicités dans le cadre d'un secours. Elle informe qu'un réservoir est mis à disposition de Eau du Morbihan.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet de convention de fourniture d'eau par Eau du Morbihan à la base de Défense de Vannes-Coëtquidan ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à finaliser et signer la convention de fourniture d'eau par Eau du Morbihan à la base de Défense de Vannes-Coëtquidan, et tous les actes y afférents.

COMPÉTENCE DISTRIBUTION

- 20) Programme 2023 - Territoires de Roi Morvan, de l'Oust à Brocéliande Communautés, Arc Sud Bretagne

Didier GUILLOTIN fait un compte-rendu de l'analyse des offres du 10 mars 2023 relative aux programmes de distribution 2023 sur trois territoires du Syndicat. Il informe que les prix sont globalement plus élevés que les estimations projetées :

- Roi Morvan communauté attribué au groupement Toulgoat-SBCEA pour un montant de 735 388,85 € (estimation à 718 000 €),
- Arc Sud Bretagne, compte-tenu du montant des offres reçues, le marché de travaux 2023, de fournitures et pose de réseaux d'eau potable relève de la compétence Bureau et non du Comité Syndical,
- De l'Oust à Brocéliande communauté déclaré sans suite pour un motif d'intérêt général à caractère économique. Pour autant, afin de ne pas perdre de temps, il est proposé d'autoriser le Président à relancer une consultation et signer les marchés de travaux pour un montant de 950 000 € H.T. maximum.

Seuls les délégués ayant transféré la compétence Distribution votent.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le Président à signer le marché de travaux 2023, de fournitures et pose de réseaux d'eau potable, pour le territoire ci-dessous, ainsi que toutes les pièces y afférant :

Territoires	Entreprise attributaire	Montant
Roi Morvan Communauté	Groupement Toulgoat - SBCEA	735 388,65

- De prendre acte que compte tenu du montant des offres reçues, le marché de travaux 2023, fournitures et pose de réseaux d'eau potable, pour le territoire de Arc Sud Bretagne relève de la compétence du Bureau,

- De prendre acte du classement sans suite de la procédure relative au marché de travaux 2023, de fournitures et pose de réseaux d'eau potable, pour le territoire de De l'Oust à Brocéliande Communauté ;

- D'autoriser le Président à relancer une consultation et signer les marchés de travaux 2023, de fournitures et pose de réseaux d'eau potable, pour le territoire de De l'Oust à Brocéliande Communauté, dans la limite d'un montant de 950 000 € HT.

- 21) Programme CVM 2023

Didier GUILLOTIN informe que le programme CVM 2023 est classé sans suite pour motif économique. Il est proposé d'ores et déjà d'autoriser le Président à lancer une nouvelle consultation et à signer le marché dans la limite d'un montant de 750 000 € HT.

Il souhaite une réflexion sur les seuils des enveloppes de travaux au regard de l'évolution des tarifs des entreprises et du redécoupage des territoires.

Françoise JÉHANNO précise que les marchés classés sans suite étaient au moins 20 % au dessus de l'estimation.

Seuls les délégués ayant transféré la compétence Distribution votent.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide de prendre acte du classement sans suite de la procédure relative au programme CVM 2023 et d'autoriser le Président à relancer une consultation et signer le marché relatif au programme CVM 2023, dans la limite d'un montant de 750 000 € HT, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET GÉNÉRALES

- 22) Information sur les décisions prises par délégation au Président et au Bureau

Chaque délégué a pu prendre connaissance des décisions prises par délégation au Président et au Bureau.

Le Comité Syndical prend acte des informations relatives aux décisions prises par délégation au Président et au Bureau.

CONVENTIONS

- 23) Protocole transactionnelle entre la copropriété Eau du Morbihan - Morbihan Énergies et Garczinski Traploir relatif au sinistre photovoltaïque

Dominique RIGUIDEL rappelle la déclaration de sinistre photovoltaïque déposée par la copropriété auprès

des assurances des maîtres d'œuvre et de l'entreprise titulaire du marché des panneaux photovoltaïques, suivie de 2 réunions d'expertise amiable.

Les titulaires du marché et leurs assurances proposent à Morbihan Énergies et Eau du Morbihan, un protocole transactionnel, sur la base d'une prise en charge de 135 000 €, qui permettra à Morbihan Énergies de financer la dépose et la mise en place d'une nouvelle installation photovoltaïque estimées à 150 000 €.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet de protocole d'accord transactionnel ci-après annexé,
- d'autoriser le président à signer ce protocole d'accord transactionnel ainsi que tout document afférent à cette délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Information sur la ressource

Françoise JÉHANNO rappelle le manque de pluie en février, pendant la période pourtant essentielle à la recharge des nappes d'eaux souterraines (de décembre à mars). Pour autant, le niveau des nappes est moyen et les retenues sont pleines, y compris sur les îles.

Le débit des cours d'eau sont à ce stade normaux, mais le fait de ne pas être suffisamment soutenus par des nappes qui devraient être hautes à cette saison, incite à une vigilance dans la gestion des ressources. Afin de permettre aux retenues de rester pleines jusqu'à la mi-juillet, des achats d'eau sont effectués et les recherches de fuites sur le réseau sont renforcées.

Elle présente 2 cartes relatives à la situation de la ressource au 6 mars 2023 et au 20 mars 2023 mettant en évidence la fluctuation flagrante du niveau de la ressource et l'influence de la pluviométrie. La stabilisation de la situation ne peut intervenir qu'avec des pluies régulières.

Puis, elle dévoile la stratégie en matière de communication :

- La Région s'investit dans une campagne régionale basée sur des slogans afin de marquer les esprits sur le fait que la Bretagne aussi peut manquer d'eau. Elle précise que Eau du Morbihan et les syndicats départementaux du 22 et du 35 sont membres du comité de pilotage (COFIL) de ce projet qui aboutira sur des kits de communication mis à disposition des EPCI et des communes.
- Un point presse commun des 3 producteurs d'eau du Morbihan est prévu présentant un état de situation et rappelant la nécessité de sobriété dans la consommation de l'eau.
- Eau du Morbihan prévoit une communication auprès des abonnés lors de l'envoi des factures, fin juin, début juillet, qui sera calibrée en fonction de la situation à cette période.
- Un bilan de la ressource sera également adressé aux collectivités afin de les inciter à relayer les messages d'économies d'eau.
- Le site internet de Eau du Morbihan est également mis à jour régulièrement sur l'état de la ressource et les documents de communication sont téléchargeables.

Dominique RIGUIDEL confirme le panel des actions de Eau du Morbihan :

- La volonté du Président de Région avec l'accord des départements d'initier une campagne de spots de communication.
- Le projet de communication organisé sur plusieurs supports à des moments différents et relayés par les collectivités pour toucher un large public.

- La communication programmée directement auprès des abonnés de Eau du Morbihan.
- Le choix d'une communication à la presse commune à Eau du Morbihan, Lorient Agglomération et Vannes Agglomération, sur la sensibilisation aux économies d'eau, adaptée en fonction des ressources et des réserves.
- Le site internet de Eau du Morbihan dédié aux économies d'eau.
- Les accords mis en place avec la Chambre d'agriculture pour diffuser des informations auprès de leurs adhérents,
- L'adhésion de Eau du Morbihan à la CCI et la participation financière au programme Ecod'o dans le cadre des économies d'eau auprès des entreprises.

Il insiste sur l'importance de l'implication de chaque EPCI à relayer toute communication sur les économies d'eau.

Claire MASSON pense que la communication n'est pas la seule solution pour réduire de manière drastique la consommation. Elle souhaite une collaboration entre Eau du Morbihan et les EPCI pour équiper de réducteurs de débit les gros consommateurs tels que les campings mais également sur tous les bâtiments publics, notamment sur le territoire de AQTA. Elle précise que cela permettrait une réduction des consommations de 40 à 50 %. A ce titre, elle demande s'il existe un recensement exhaustif des structures de tourisme déjà équipées de réducteurs de pression et quel a été le soutien financier de Eau du Morbihan.

Dominique RIGUIDEL répond que AQTA a conservé la compétence Distribution et à ce titre, Eau du Morbihan ne peut en aucun cas faire d'ingérence sur son territoire. Par contre, Eau du Morbihan collabore volontiers en matière de communication.

Roland GASTINE ajoute que AQTA ne reste pas sans action sur son secteur. Il rappelle les visites chez les tous les acteurs économiques, le recrutement d'un ambassadeur de l'eau, les rendez-vous mensuels entre AQTA et Eau du Morbihan et l'augmentation du tarif des gros consommateurs. Toutes ces actions finiront obligatoirement par porter leurs fruits.

Bernard LE BRETON indique que les différents supports de communication et les colloques organisés par Eau du Morbihan mais aussi les EPCI participent à enrichir les connaissances sur la fragilité de la ressource à toute la population (abonnés, agriculteurs, entreprises...).

Benoît ROLLAND souligne qu'une évolution réglementaire permettrait d'être encore plus efficace. Il dénonce certaines aberrations où les flux financiers ne peuvent être mobilisés en raison d'un carcan administratif.

Françoise JÉHANNO précise que Eau du Morbihan a une approche territorialisée. Des observatoires sont mis en place notamment au titre de certains contrats pour identifier la part de consommation de chaque catégorie d'acteur.

Elle cite notamment le territoire du Centre du Morbihan où la consommation est majoritairement industrielle avec de gros consommateurs. Si Eau du Morbihan a un rôle à jouer dans les économies d'eau, le relais local, la chambre consulaire et l'agence de l'eau qui proposent aussi des dispositifs d'aides sont complémentaires. Elle rappelle toutes les initiatives prises par la CCI dans le cadre du projet Ecod'o auquel Eau du Morbihan participe financièrement. Même si l'information et les outils sont connus, l'appropriation et l'engagement des projets prennent du temps. Elle souligne que Eau du Morbihan, pourtant favorable aux projets en faveur des économies d'eau, ne peut obliger les acteurs économiques s'équiper.

Dominique RIGUIDEL rappelle l'engagement de longue date de Eau du Morbihan dans :

- la gestion anticipée de la ressource,
- les alertes et les échanges avec les autorités notamment sur l'arrêté cadre,
- l'entente avec les autres producteurs d'eau,

- la sensibilisation du public aux économies d'eau,
- la sensibilisation des élus avec notamment la réunion « Eau, aménagement et urbanisme » organisée à Malguénac en 2022.

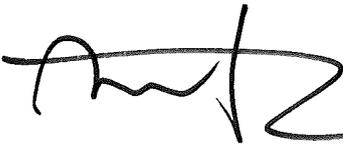
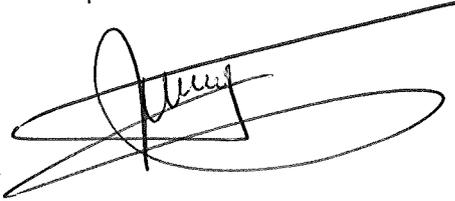
Il confirme que chaque EPCI qui a conservé la compétence Distribution est seul maître des actions à mener sur son territoire. Il espère également que l'État s'investisse dans une communication à l'instar de celle pratiquée pour l'électricité.

Serge BUCHET demande s'il est prévu d'élargir la communication à un volet pour inciter le public à végétaliser son alimentation. Il rappelle que Mme HAZIZA, lors de la réunion de Malguénac, a bien souligné les économies d'eau qui pourraient être induites en cas de changement d'alimentation.

Françoise JÉHANNON rappelle que Eau du Morbihan est producteur et distributeur pour un service public d'eau potable. A ce titre, Eau du Morbihan ne peut outrepasser le champ de ses compétences et intervenir dans la politique générale de l'eau, d'aménagement, de développement et de modèle économique.

Bernard LE BRETON précise que la journée organisée pour la sensibilisation des élus avec l'intervention de Mme HAZIZA a évoqué toutes les solutions possibles pour effectuer des économies d'eau mais Eau du Morbihan, dans sa communication, doit se limiter à sa compétence.

Le Président lève la séance.

Signature du Secrétaire de séance Bernard LE BRETON. 	Signature du Président de séance, Dominique RIGUIDEL. 
Date de publication : 4 JUIL. 2023	